



Plan fixant la limite des constructions

N°Dossier : 8014
Echelle : 1:1000
Format : 1386 x 776

Approuvé par la Municipalité :
Dans sa séance du 23 janvier 2023
Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique :
Du 25 janvier au 23 février 2023
Le Syndic : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité :
Dans sa séance du 11 novembre 2024
Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire :
Du 23 novembre au 23 décembre 2024
Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil Général :
Dans sa séance du 10 novembre 2025
Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent :
Lausanne, le :
La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le :

JaquierPointet

Jaquier Pointet SA
Rue des Pêcheurs 7 - CP
1401 Yverdon-les-Bains
www.jaquierpointet.ch

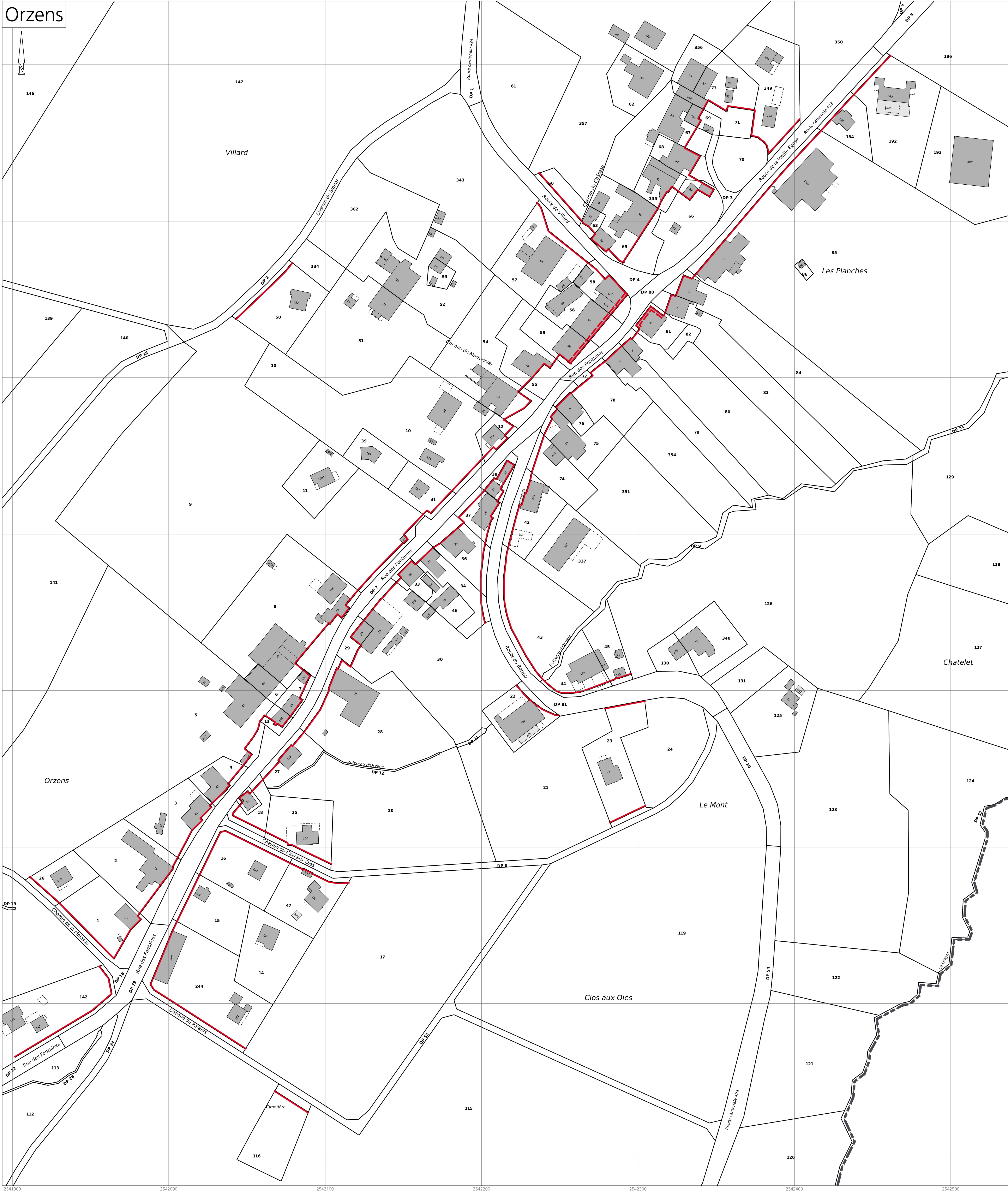


Plan établi sur la base des données
cadastres du 15.11.2025. Authentifié
par Vincent Portet, ingénieur
géomètre breveté, le 09.02.2025.

LÉGENDE
RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Limite de commune
- Limites des constructions
- Limite des constructions nouvelle
- Front d'implantation obligatoire

Orzens



Champs Plats

